

N° 800-2012/APS/DEPS/SUAT

Date du: 25/04/2012

Rapport à l'assemblée de la province Sud

OBJET : délibération rendant public le plan d'urbanisme directeur de la ville de Dumbéa

PJ : un projet de délibération

Le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Dumbéa, approuvé par la délibération 20-2003/APS du 18 juillet 2003, est actuellement en révision depuis 2009 (délibération n° 21-2009/APS du 26 février 2009).

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet de PUD révisé a été soumis à une enquête administrative, d'une durée de trois mois, achevée en juin 2012. Les avis émis lors de cette seconde enquête ont révélé des nécessités d'ajustement de zonage et de réglementation qui ont fait évoluer le projet de PUD, sans en modifier l'économie générale.

Ainsi, conformément à la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud, il appartient désormais à l'assemblée de province de rendre public le plan d'urbanisme directeur, après avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS). Ce dernier a émis un avis favorable le 28 juin au projet de délibération qui vise à rendre public le plan d'urbanisme directeur en révision de la ville de Dumbéa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.